



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 24 JUIN 2021 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 44
absents représentés : 12
absents : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Nathalie DARDY a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à Mme Séverine DUCAMP, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à Mme Carine QUINOT, Mme Laetitia GIBARU a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, Mme Isabelle LABEYRIE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Mme Véronique BREVET, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Philippe SARDELUC.

Absents : Messieurs Lionel CAMBLANNE et Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre LAFFITTE.

OBJET : SPORT - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE AYGUEBLUE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC VERT MARINE

Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS

Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire examine chaque année le rapport annuel établi par le délégataire de service public.

Ce dernier doit produire chaque année avant le 1^{er} juin un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant au conseil communautaire d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

En 2020, dans le cadre des mesures de lutte contre la crise sanitaire, le complexe aquatique a été fermé administrativement du 16 mars au 4 juillet, puis du 30 octobre jusqu'à la fin de l'année. Au cours de cette dernière période, l'accueil des scolaires a été maintenu.

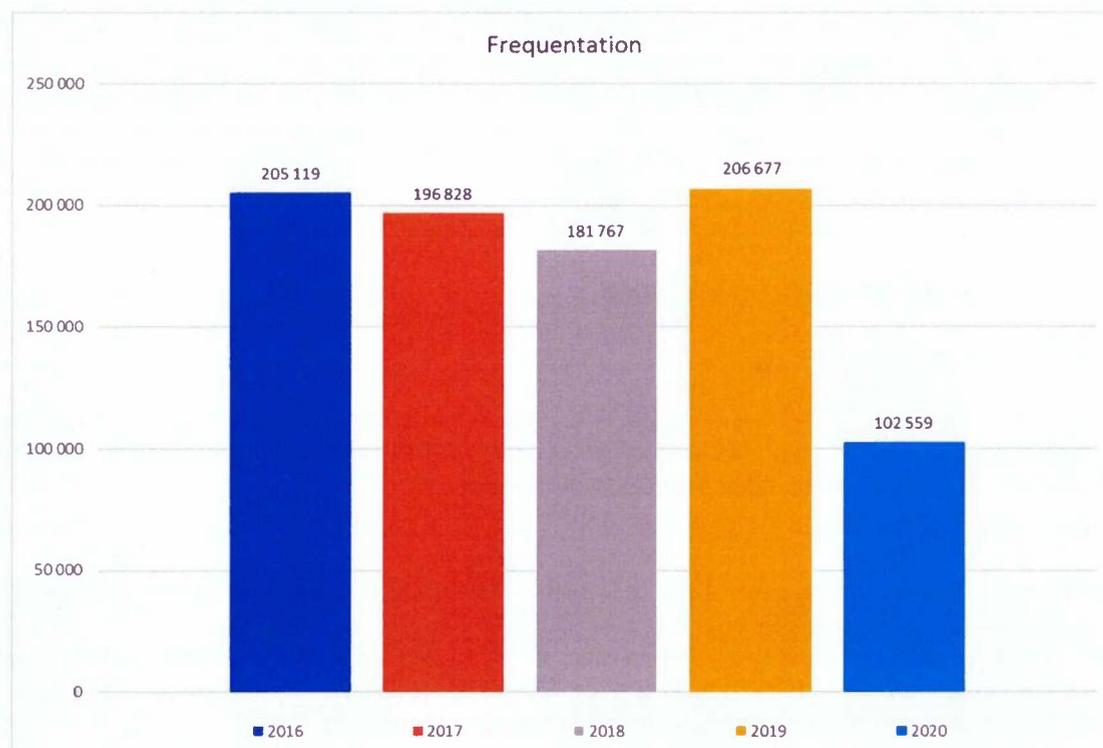
PRÉSENTATION DU BILAN DE L'ANNÉE 2020

1. Fréquentation

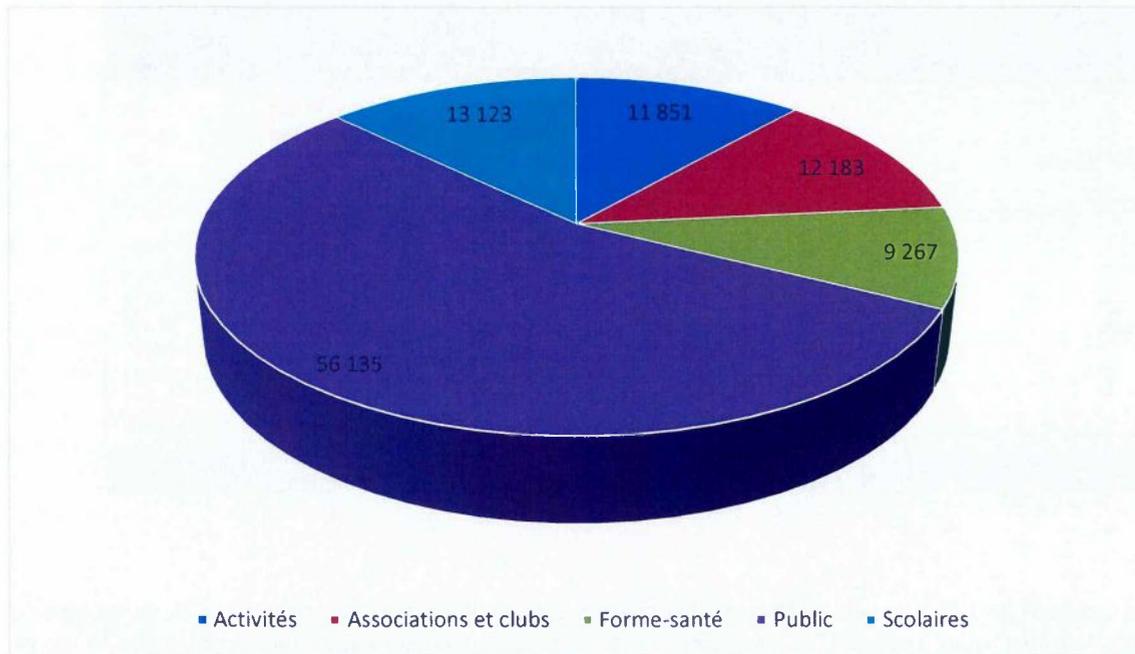
Fréquentation par mois depuis 2016

Période	2016	2017	2018	2019	2020	Delta %	Delta
 Fréquentations							
Janvier	20 407	16 080	18 539	16 508	19 942	20,80 %	3 434
Février	23 283	18 703	19 129	16 698	22 035	31,96 %	5 337
Mars	19 798	19 907	20 621	19 749	9 359	-52,61 %	-10 390
Avril	22 263	20 186	22 984	20 925			
Mai	17 747	16 206	17 880	18 560			
Juin	14 821	12 006	12 649	11 683			
Juillet	14 543	14 116	15 021	15 977	7 665	-52,02 %	-8 312
Août	18 449	18 815	18 609	17 982	11 494	-36,08 %	-6 488
Septembre	9 826	12 661	6 609	13 014	12 553	-3,54 %	-461
Octobre	16 310	16 986	887	20 843	15 357	-26,32 %	-5 486
Novembre	16 214	17 215	15 111	20 122	2 482	-87,67 %	-17 640
Décembre	11 458	13 947	13 728	14 616	1 672	-88,56 %	-12 944
Tot. 12 mois	205 119	196 828	181 767	206 677	102 559	-50,38 %	-104 118

Fréquentation cumulée depuis 2016



Répartition détaillée par public en 2020



Répartition en fonction du lieu de résidence

	CP	Libelle	Nombre de ventes	CA TTC	%
1	40100	DAX	2 165	27 360,86	10,32
2	40140	SOUSTONS	1524	23167,01	6,03
3	40230	ST GEOURS DE MAREMNE	1230	18 736,82	5,3
4	40230	ST VINCENT DE TYROSSE	1 152	17 155,64	4,56
5	40990	ST PAUL LES DAX	850	12 600,67	4,3
6	40130	CAPBRETON	835	11 125,56	3,3
7	40510	SEIGNOSSE	581	9 909,23	2,07
8	40530	LABENNE	482	6 891,80	2,22
9	40140	MAGESQ	479	7 092,98	2,05
10	40230	BENESSE MAREMNE	433	8 653,46	1,98
11	40230	TOSSE	429	7 118,49	1,61
12	40150	ANGRESSE	355	4 703,16	1,52
13	64100	BAYONNE	324	4 980,20	1,91
14	40220	TARNOS	297	4 276,80	1,63
15	40140	AZUR	296	3 353,60	1,16
16	40260	CASTETS	292	4 963,96	1,34
17	40440	ONDRES	251	3 376,70	1,3
18	40230	ST JEAN DE MARSACQ	244	4 368,36	1,12
19	40480	VIEUX BOUCAU	209	3 311,97	0,88
20	40230	SAUBRIGUES	200	3 256,86	0,75

83 % de la fréquentation sur l'année 2020 provient des Landes et 7 % des Pyrénées-Atlantiques. 8 % proviennent d'autres régions et moins d'1 % de l'étranger.

Analyse de la fréquentation

En 2020, les fermetures liées à la crise sanitaire ont occasionné une baisse 95 038 entrées, soit 48 % du total. Il convient de signaler que la réouverture du centre aquatique nécessite un délai de remise en route des équipements et d'autorisations délivrées par l'autorité sanitaire (plan de reprise d'activité, analyses bactériologiques des bassins au-delà de 15 jours de fermeture...). Au-delà des périodes de fermeture stricto sensu, il a été constaté une inertie dans la fréquentation, les usagers ne reprenant pas immédiatement leurs habitudes de fréquentation.

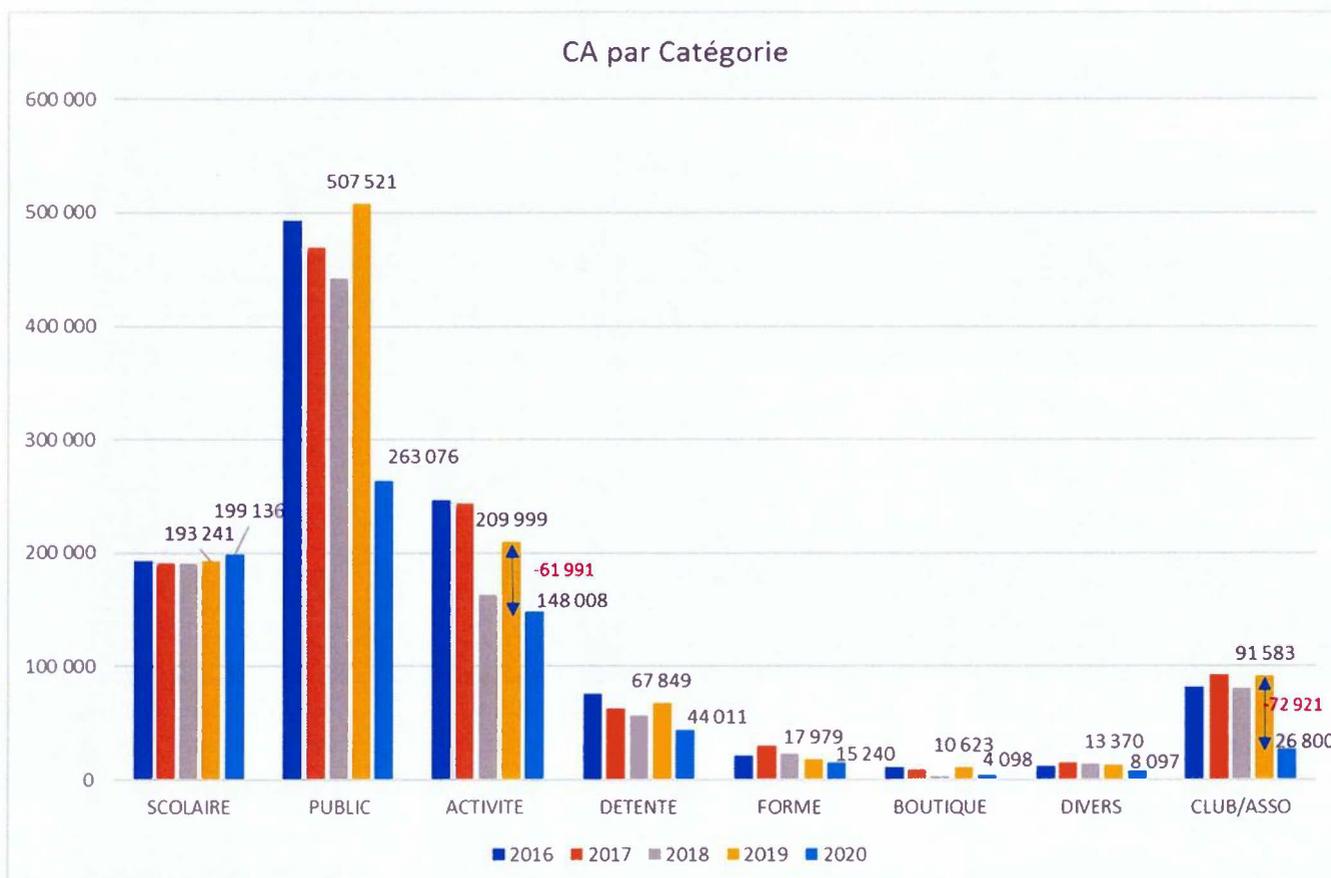
2. Résultats financiers

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION
Recettes piscine	525 409,51 €	831 193,55 € -	305 784,04 € -36,79%
Recettes forme	48 086,66 €	70 081,35 € -	21 994,69 € -31,38%
Contribution / Dotation à la régie	436 648,68 €	483 080,83 € -	46 432,15 € -9,61%
Produits divers	122 220,40 €	20 752,99 €	101 467,41 € 488,93%
Produits	1 132 365,25 €	1 405 108,72 € -	272 743,47 € -19,41%
Fluides	146 890,32 €	220 009,92 € -	73 119,60 € -33,23%
Achats	27 840,35 €	45 599,83 € -	17 759,48 € -38,95%
Services extérieurs	132 502,47 €	143 813,50 € -	11 311,03 € -7,87%
Autres services extérieurs	104 299,30 €	117 365,40 € -	13 066,10 € -11,13%
Impôts et taxes	46 269,25 €	62 454,10 € -	16 184,85 € -25,91%
Charges de personnel	495 683,67 €	625 862,34 € -	130 178,67 € -20,80%
Charges diverses	58 584,65 €	39 072,34 €	19 512,31 € 49,94%
Charges	1 012 070,01 €	1 254 177,43 € -	242 107,42 € -19,30%
TOTAL RESULTAT	120 295,24 €	150 931,29 € -	30 636,05 € -20,30%

Commentaires :

Malgré une baisse de plus de 20% du résultat, la gestion concertée avec le délégataire des séquences de confinement, de fermeture administrative et de reprise d'activité semble avoir permis de limiter l'impact de la crise sanitaire sur ce bilan. Il convient de signaler que le présent compte de résultat est en cours d'examen par l'administration fiscale concernant un plafonnement des exonérations de charge sur les années 2020 et 2021 pour la maison mère Vert Marine.

Chiffre d'affaires en € par mois depuis 2016



Commentaires :

Le chiffre d'affaire 2020 est de 708 466 €. Comme pour la fréquentation, il est très fortement impacté par la crise sanitaire puisque, à titre de comparaison, le chiffre d'affaire moyen annuel depuis 2015 est de 1 082 275 €. La baisse de chiffre

d'affaire concerne tous les secteurs d'activité d'Aygueblue, à l'exception des scolaires pour l'accueil desquels MACS a maintenu sa contribution ainsi que le prévoit la convention de délégation de service public.

Atténuation de l'impact financier :

L'équipement a fermé à compter du 16 mars 2020 pour rouvrir au public le 4 juillet 2020. Durant la fermeture, des mesures techniques et administratives ont été mises en place pour limiter au maximum le coût de fonctionnement. Considérant l'impact de cette fermeture sur les conditions financières déterminées avant l'apparition de la crise et le caractère imprévisible de celle-ci, une indemnité a été versée au délégataire, correspondant aux coûts supplémentaires pris en charge par ce dernier pendant la fermeture, soit 6 662 €. Cette indemnisation a pris la forme du versement d'une somme de 3 585 € HT et d'une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour la période concernée, soit un montant de 3 077 €.

3. Effectif salarié

Le centre aquatique emploie 22 collaborateurs représentant 19,60 ETP répartis comme suit :

Équipe bassin :

- 7 maîtres-nageurs : 3 en CDI/35h + 3 CDD/35h + 1 CDI/22,75h

Équipe accueil :

- 1 responsable de l'accueil en CDI/35h
- 3 agents de clientèle : 1 en CDI/35h + 1 CDD/35 h + 1 CDD/30h

Équipe entretien :

- 1 agent technique en CDI/35h
- 5 agents d'entretien en CDD (2x35h / 1x30h / 2x6h25)
- 5 responsables secteurs en CDI (4x35h / 1x30h)
- 1 directeur en CDI/35h

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 52 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-3, L. 1413-1 et R. 1411-7 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la convention de délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique Aygueblue conclue avec la Société VM 40230 le 9 août 2018 ;

VU le rapport annuel d'activité 2020 présenté en commission consultative des services publics locaux le 9 juin 2021, par le délégataire de service public VM 40230 ;

après avoir examiné le rapport, prend acte de sa communication par le délégataire de service public.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 juin 2021


Le président,
Pierre Froustey